

SOMMAIRE

- ACCUEIL DES ELEVES
- RECREATION
- GESTION DE LA DEMI-PRENSION
- GESTION DE L'INTERNAT
- AMENAGEMENT DES CLASSES
- GESTION DES CIRCULATIONS
- NETTOYAGE / DESINFECTION DES LOCAUX
- DIMENSIONNEMENT ET EQUIPEMENT DES SANITAIRES
- ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES
- PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT



Mesures de sécurité sanitaire REOUVERTURE DE LA CITE SCOLAIRE VALOIS/ROSTAND

Dans le cadre de la phase 2 du déconfinement

Présentation aux CA des 2 lycées le 4 juin 2020

CONTEXTE

Le présent protocole sanitaire vise à préciser les modalités de réouverture de la cité scolaire Valois/Rostand après le confinement dans le respect de la doctrine sanitaire. Il est destiné aux parents d'élèves, aux élèves ainsi qu'à l'ensemble de la communauté scolaire.

PRINCIPES GENERAUX

- ❖ Le maintien de la distanciation physique
 - ❖ L'application des gestes barrière
 - ❖ La limitation du brassage des élèves
- ❖ L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
 - ❖ La communication, l'information

L'application des gestes barrière :



PREALABLE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvres (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront procéder de la même manière.

Les médecins et les infirmiers de l'éducation nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes recommandés et la survenue éventuelle de cas de Covid-19.

Le maintien de la distanciation physique et l'application des gestes barrière.

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords du lycée, couloirs, préaux, sanitaires, etc.)

Les différents avis scientifiques insistent sur la nécessité de la faire respecter tout en étant conscient de la difficulté que cela peut représenter.

Les gestes barrière rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, partout et par tous. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.

Pour les lycéens et les personnels, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les lieux de circulation et recommandé dans les salles de cours.

Il appartiendra aux parents de fournir un masque par jour à leurs enfants, la présence des lycéens n'excédant pas 4 heures par jour. Si besoin et de façon exceptionnelle, un masque sera remis aux élèves n'en disposant pas à leur arrivée au lycée.

Un masque lavable est fourni à chaque personnel (une dotation nous est parvenue permettant de donner 6 masques à chaque personnel).

La ventilation des classes et autres locaux :

L'organisation pédagogique sera adaptée en fonction des effectifs accueillis.

Les locaux non utilisés ne seront pas accessibles au public.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin pendant le nettoyage des locaux avant l'arrivée des élèves et entre les cours.

ACCUEIL

Pour la période du 2 au 12 juin :

Des élèves et leurs familles peuvent être amenés à venir au lycée pour des entretiens. Ces rencontres se font sur RDV dans des lieux identifiés (bureaux pour l'essentiel) avec port du masque et distanciation physique.

L'arrivée et le départ de l'établissement se fera par l'entrée principale 12 rue Lériget . Il est possible aux personnels de garer leur véhicule sur le parking de Lunesse et d'entrer dans le lycée par la tour A.

Pour la période du 15 au 30 juin :

Des élèves de terminale admissibles au Bac seront invités à venir au lycée.

Les cours par discipline se dérouleront dans des salles identifiées avec un effectif ne dépassant pas 10 élèves par salle.

- Pour les élèves de la voie générale et technologique : des salles au premier étage (101 à 108)
des salles au deuxième étage (201 à 208)

Entrée et sortie par la porte C

- Pour les élèves de la voie professionnelle : dans leurs salles habituelles au bât B

Entrée et sortie par la porte E

Les horaires seront les suivants : 10h/12h et 14h/16h du lundi au vendredi.

Afin d'éviter tout regroupement, il pourra être prévu un accueil à la médiathèque à partir de 8h30.

Une désinfection des mains sera effectuée avant l'entrée dans chaque salle de classe à l'aide d'une solution hydro-alcoolique.

Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. Les élèves se verront attribuer une salle de classe avec un effectif maximum de 10 élèves, respectant la distance recommandée (au moins 2 mètres entre chaque élève).

Afin de limiter les points de contact, les portes d'entrées seront ouvertes pendant l'accueil.

Le jour de la réouverture, les élèves bénéficieront par les infirmières d'un rappel sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène des mains. Cette sensibilisation sera répétée autant que nécessaire.

Comme pour la période du 2 au 12 juin, les accès aux locaux à toutes personnes extérieures au lycée (parents et autres accompagnants) ne seront autorisés que sur rendez-vous et avec un masque « grand public ». La tour A sera accessible aux personnels.

RECREATIONS

Il n'y aura pas de récréations.

GESTION DE LA DEMI-PENSION

Au regard des règles sanitaires strictes à respecter et du personnel réduit présent sur site, nous ne sommes pas en mesure d'assurer le fonctionnement de la demi-pension.

Les élèves seront invités à prendre leur repas froid sur les tables de pique-nique ou dans les préaux. Ces espaces seront clairement identifiés et préparés.

GESTION DE L'INTERNAT

Au regard des règles sanitaires strictes à respecter et du personnel réduit sur place, nous ne sommes pas en mesure d'assurer le fonctionnement de l'internat.

AMENAGEMENT DES CLASSES

La reprise des cours est envisagée à partir du 15 juin pour les élèves de terminale qui sont admissibles au Bac

Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins deux mètres. Il en sera de même dans la médiathèque qui pourra accueillir des élèves pour des recherches documentaires ou relatives à l'orientation.

Le mobilier et matériel non nécessaire sera neutralisé ou enlevé.

Les déplacements dans la classe seront limités.

Une aération des salles de classes sera assurée avant l'arrivée des élèves.

Chaque personne sera invitée à ranger son masque dans un contenant personnel.

GESTION DES CIRCULATIONS

Les portes pouvant l'être seront maintenues bloquées en position ouverte pour éviter tout contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'intervention Incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).

Les portes de classes seront maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.

La distanciation physique dans tous les contextes sera assurée et dans tous les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.

Dans la mesure du possible le déplacement des personnels enseignants sera privilégié.

L'entrée des personnes extérieures à l'établissement ne sera autorisée que sur rendez-vous.

NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises sera réalisés au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Nettoyage et de désinfection une fois par jour dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées :

- Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasse d'eau, loquets, interrupteurs,...
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris,...
- Matériel utilisé, supports pédagogiques,...

Du matériel désinfectant sera mis à la disposition des personnels pour le matériel pédagogique.

Préconisations d'accès et d'utilisation des sanitaires :

Un seul sanitaire sera identifié et utilisé par secteur « d'élèves ».

Les élèves devront se laver les mains avant et après.

ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves sera réalisé entre chaque groupe.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, perte de goût et d'odorat.

Conduite à tenir :

L'élève sera immédiatement isolé avec un masque à l'infirmerie dans une pièce dédiée permettant la surveillance de l'élève dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.

Les parents seront appelés sans délai pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrière.

Rappel par l'infirmière de l'établissement de la procédure à suivre par les parents : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

Le personnel de santé de l'éducation nationale référent sera prévenu, pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48 h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Le nettoyage dans le cadre du protocole habituel des locaux et objets touchés sera effectué par les personnels dédiés à cet effet.

En cas de test positif :

Le chef d'établissement fera une information à la collectivité de rattachement et des services académiques qui définiront, en lien avec les autorités sanitaires, les modalités de dépistages des élèves et des personnels.

Les personnels et les parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade seront informés selon le plan de communication défini par l'établissement.

Marc PERRIER

Proviseur de la cité scolaire